

CONSEIL MUNICIPAL **du 25 JANVIER 2018 à 19 h 00**

PRESENTS : Mme ARIAS, Mme ASTINGO, Mme BERGERON, Mme CHENIER, Mme FARGES, Mme RUIZ, M. DELOMIER, M. DUPUIS, M. GROUSSARD, M. JOURDAN, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA, M. SEVIN

ABSENTS excusés : M CARREAU, Mme RIOU

POUVOIR : Mme RIOU à M. TEYSSONNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour concernant les informations :

- Possibilité de faire un CM exceptionnel pour valider les entreprises de la MDA
- Courrier avocat bâtiment matériel

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Délibérations à prendre

1. Valider les horaires d'école pour l'année 2018 – 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux décisions d'une grande majorité de communes de la CCB dont celle de CARS, nous allons revenir vers la semaine de 4 jours.

Maintenant, il se pose la question des horaires que nous allons mettre en place pour notre école.

Après rapprochement avec SAINT MARTIN LACAUSSADE, nous avons décidé de proposer à nos conseils municipaux respectifs de garder les mêmes horaires pour nos deux communes.

Ainsi, les horaires de CARS seraient, pour le matin 8h45 à 12h00 et pour l'après-midi 13h45 à 16h30.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal sur l'acceptation ou non de ces horaires.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, ces nouveaux horaires.

2. Remboursement d'assurance

Monsieur le Maire rappelle qu'une voiture avait dégradé une bordure en béton d'un trottoir au lieu-dit « Le Ripassou » et qu'un constat amiable avait été fait avec le conducteur.

Notre assurance nous a adressé un chèque de 408 €uros correspondant au montant du devis des travaux.

Ce montant correspondant au préjudice subi, Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement et donne tous pouvoirs au Maire pour déposer cette somme sur le compte de la commune.

3. Subvention DETR 2018 pour la MDA

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut lui redonner une nouvelle autorisation pour demander la subvention DETR 2018 pour la Maison des Associations, celle-ci annulant la précédente car les travaux optionnels n'avaient pas été intégrés à la demande.

Le montant total des devis des travaux pour la réhabilitations de la maison des associations y compris les options est de 391 393.34 € HT soit 469 672.01 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour annuler la délibération n° 18122017.01, l'autoriser à demander la subvention DETR 2018, valider le plan de financement et l'autoriser à signer tous les documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération n° 18122017.01
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR d'un montant de 136 987.67 €
- de valider le plan de financement de cette dépense :

- Subvention DETR (35%)	136 987.67 €
- Subvention TEPCV	54 540.00 €
- Fonds propres dont TVA	78 144.34 €
- Emprunt	200 000.00 €

	469 672.01 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux et d'inscrire les recettes et les dépenses au budget 2018

Informations avec décision à prendre

1. Commission cimetière : informatisation

Monsieur le Maire rappelle le projet initial d'informatisation du cimetière.

La commission « Cimetière » va se rapprocher de BERGER LEVRAULT pour avoir un devis précis tant de l'informatisation, de la formation des secrétaires et du coût annuel pour la mise à jour et la maintenance. Ainsi, on pourra budgétiser ce coût d'informatisation.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour prévoir cette dépense au budget 2018.

2. Stockage matériel dans hangar AUDUREAU

Monsieur informe le Conseil Municipal que du matériel est stocké dans la grande pièce qui servait de garage au tractopelle et qu'il va falloir libérer cette pièce pour les travaux de réhabilitation de la MDA qui commencent début mai.

Monsieur le Maire envisage de faire quelques travaux pour utiliser le hangar attenant au logement AUDUREAU. Il est, aussi, proposé de louer le hangar des vignobles CARREAU en bas du bourg.

Monsieur le Maire propose de se rapprocher des vignobles CARREAU pour connaître les possibilités de location, sachant qu'une location sera remboursée par l'assurance en guise de perte de jouissance d'utilisation de notre bâtiment.

3. Inondations sur CARS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les secteurs où les maisons ont subies des dégâts liés aux inondations du premier jour de l'an à savoir le Ripassou, Les Brards et les Sapinins.

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire faire une étude hydraulique de ce bassin versant qui proposera des solutions pour assainir ce secteur.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris contact avec Gironde Ressources, service d'ingénierie du Conseil Départemental dédié aux communes pour les aider dans ces situations.

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, donne son accord au Maire pour lancer cette étude.

4. Alimentation électrique D133 « La Métairie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une dépense de 15 000 € avait été inscrite au budget investissement 2017 en dépenses non affectées pour des travaux de raccordement électrique au Ripassou Sud et à la Métairie.

Les travaux du Ripassou Sud ont été engagés pour un montant d'environ 4 500 € TTC.

Pour la Métairie, nous avons deux solutions avec un passage par le bas du bourg avec un montant d'environ 9 500 € TTC ou une alimentation tirée depuis le poste situé à côté de l'école maternelle qui suit la D133 en revenant vers la D 937 pour un montant de 14 700 € TTC.

Monsieur le Maire expose que la deuxième solution est préférable car on pourra alimenter les pièces de vigne des vignobles CARREAU qui sont en zone constructible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la deuxième solution.

Informations

1. DGF bonifiée pour la CCB

Monsieur le Maire fait part d'un mail de la sous-préfecture adressé à toutes les communes de la CCB pour valider et acter le transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement des communes vers la CCB. Cette validation a un effet financier car cela bonifie la DGF reçue par la CCB d'environ 170 000 €.

En conclusion, Monsieur le Maire explique au Conseil que, selon lui, ces pratiques vont accélérer le déshabillage des communes au profit des intercommunalités.

2. Prêt pour la MDA

Monsieur le Maire explique qu'après analyse, solliciter un prêt sur 2 ans pour financer les travaux de réhabilitation de la MDA serait une erreur alors qu'un prêt sur une durée de dix ans laisse une capacité d'investissement pour d'autres projets.

Le Conseil Municipal est d'accord pour étudier ce projet de prêt sur 10 ans.

3. Bilan activité poste et bibliothèque

Lors du bilan professionnel annuel, Sandrine RINALDI a fait état de son bilan d'activité à Monsieur le Maire, tant en activité poste, qu'en activité BIBIOTHEQUE. Ce dernier a souhaité en informer l'ensemble du Conseil Municipal pour montrer la compétence et le dynamisme de Madame RINALDI tant sur la gestion du point poste que sur la gestion de la bibliothèque.

4. Possibilité de faire un CM exceptionnel pour valider les entreprises de la MDA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera amené à faire une réunion extraordinaire du Conseil dès que le choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation de la MDA sera fait.

5. Courrier avocat bâtiment matériel

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'avocat Maître GAUCHER PIOLLA qui défend la commune dans sa demande d'expertise judiciaire suite aux désordres constatés sur le hangar achevé en 2013.

Lecture est faite au Conseil pour montrer que les positions des parties adverses sont en train d'évoluer vers une solution amiable laquelle est recherchée par l'expert nommé par le Tribunal Administratif.

Questions diverses

Néant

Réunion levée à 21h00